

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/26 EN DATE DU 23/09/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 00

Votants : 13

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 23 septembre 2024, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 17 septembre 2024, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY. LEONARD. MARCILLAUD.

Mrs LAVALADE. CARREAUD. MOUSNIER. LEVEQUE. PETILLON. JOUHANNEAU. DELOMENIE.

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

AVENANT N°01 AU MARCHE DE DESIMPERMEABILISATION ET VEGETALISATION DE LA COUR

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du 7 juillet 2024 approuvant la passation du marché pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve l'avenant n°1 pour un montant de 6 478.96€ HT.
- autorise Madame le Maire à signer ledit avenant pour un montant total de 6 478.96€ H.T.
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD

Affichée le 27/09/2024
Transmise à la préfecture le 26/09/2024

